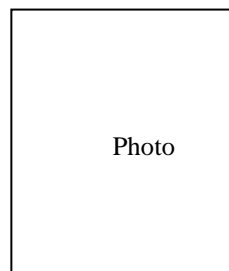


## LICENCE FFESSM N°

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 Date naissance \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Tél. fixe \_\_\_\_\_ Tél. portable \_\_\_\_\_  
 Email \_\_\_\_\_  
 Profession \_\_\_\_\_



Autorisation de diffusion de vos coordonnées aux membres du bureau :  Oui  Non  
 Autorisation d'utilisation par la FFESSM des coordonnées en vue de mailing  Oui  Non

## ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT *Obligatoire pour les compétitions*

Aucune  Assurance personnelle - Nom assureur : \_\_\_\_\_  
**F.F.E.S.S.M**  **Loisir 1**  **Loisir 2**  **Loisir 3**  **Piscine**  
**(Cabinet LAFONT)**  **Loisir 1 TOP**  **Loisir 2 TOP**  **Loisir 3 TOP**

## NIVEAUX ET COMPETENCES

### **PLONGEE** (Fournir la copie de la carte CMAS ou du passeport plongée)

Débutant  Qualification jeune plongeur (préciser) : \_\_\_\_\_  
 Plongeur niveau N\_\_\_\_\_  Encadrant niveau E\_\_\_\_\_

**NAGE AVEC PALMES (N.A.P)**  Niveau encadrant : \_\_\_\_\_  Juge Fédéral

### **NAGE EN EAUX VIVES (N.E.V)**

Brevet enfant : \_\_\_\_\_  Brevet nageur : \_\_\_\_\_  
 Brevet encadrant : \_\_\_\_\_  Juge compétition (*préciser*) : \_\_\_\_\_

### **AUTRES COMPETENCES** (Fournir la copie des attestations de compétence)

Secourisme :  CFPS ou RIFAP  Formateur Secourisme  
 Matériel :  T.I.V  Formateur T.I.V  
 Permis Bateau :  Côtier  Hauturier  Fluvial

## SOUHAITS DE FORMATION 2021/2022

Plongée  Nage avec palmes  Nage en eaux vives  Autre  
 Précisez \_\_\_\_\_

**ADHÉSION** : Chèque N° : \_\_\_\_\_ Banque : \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_  Assurance FFESSM  
 Formulaire signé recto/verso  Photo (1<sup>ère</sup> inscrip)  Certificat médical ou QS Sport  Autorisation parentale (mineur)

**DÉPÔT DE GARANTIE 150€** Chèque N° : \_\_\_\_\_ Banque : \_\_\_\_\_  
**Versement à joindre à l'inscription – chèque non encaissé**

# ASSURANCE

A tout adhérent de l'A.S. Gien Plongée

Tout adhérent de l'A.S. Gien Plongée qui possède une licence est couvert par l'assureur de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (Cabinet LAFONT) pour sa **responsabilité civile vis-à-vis des tiers**, c'est-à-dire pour **tous les dommages qu'il cause à un tiers**.

Sont couverts par la même assurance RESPONSABILITE CIVILE :

- Les représentants légaux ou statutaires
- Les membres du bureau
- Les bénévoles qui participent à l'organisation des activités et au fonctionnement du club.

## GARANTIES

- L'organisation, **sous le contrôle de l'A.S. Gien Plongée**, de compétitions, entraînements, passage de brevets, baptêmes, initiation avec participants non-inscrits, portes ouvertes ;
- L'utilisation de compresseurs, bouteilles de plongée air, d'oxygène ou mélange (avec contrôle de celle-ci par un membre assuré qualifié), de scooters sous-marins et de cibles servant au tir subaquatique ;
- L'utilisation d'embarcations à rame, voile ou moteur mises à disposition de l'assuré (sous réserves) ;
- La pratique de la plongée aux mélanges ou l'utilisation d'oxygène pur.

## DISPOSITIONS DIVERSES

- Les déplacements effectués pour se rendre sur les lieux des activités pratiquées ou pour en revenir, par un itinéraire normal.
- Les garanties restent acquises même quand les activités assurées sont pratiquées en dehors du contrôle et de la surveillance d'un organisme fédéral (en famille ou autre).

## PRINCIPALES EXCLUSIONS

- Les vols et détériorations des objets personnels dans le vestiaire, sauf sous certaines conditions de surveillance
- Le transport des bouteilles dans les véhicules. Celui-ci relève normalement du contrat Auto de chaque adhérent (à vérifier auprès de votre assureur Auto).
- Frais afférents au sauvetage, au transport en cas d'hospitalisation, aux soins médicaux, à l'hospitalisation, liés à l'activité (plongée, nage en eaux vives, nage avec palmes).

**Il appartient donc à chaque adhérent de se rapprocher de son assureur pour connaître ses garanties en cas de dommages corporels personnels (et assistance).**

Si vous n'êtes pas couvert par votre assurance personnelle pour ce type de dommages, nous vous conseillons de souscrire **une assurance individuelle (dommages corporels et assistance) lors de votre inscription**. Ainsi le contrat souscrit apparaît sur votre carte de licence et vous dispense d'avoir une attestation avec vous.

**Pour les personnes ayant une assurance personnelle ou ayant souscrit auprès du cabinet LAFONT après délivrance de la licence, il est recommandé d'avoir sur les lieux de l'activité les coordonnées et les renseignements ainsi qu'une attestation permettant une éventuelle prise en charge par les encadrants présents sur place.**

**En adhérent, je m'engage à participer à la vie associative du club**

Mention « Lu et approuvé,

date et signature